

**Province de Liège****BULLETIN PROVINCIAL***Périodique***Sommaire****Pages****N°54 SERVICES PROVINCIAUX – PERSONNEL**

*Mise à disposition de personnel – Modification de l'article 49 du statut administratif du personnel provincial non enseignant.*

***Résolution du Conseil provincial du 7 juillet 2022 approuvée par arrêté du Gouvernement wallon en date du 23 août 2022.***

**440****N°55 SERVICES PROVINCIAUX – PERSONNEL**

*Modification du cadre unique du personnel des établissements et services provinciaux et du règlement unique portant « Conditions de recrutement, de promotion, de rémunération, d'évolution de carrière et programme d'examens » du personnel provincial non enseignant.*

***Résolution du Conseil provincial du 7 juillet 2022 approuvée par arrêté du Gouvernement wallon en date du 23 août 2022.***

**442****N°56 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur du 5 septembre 2022 concernant la randonnée cyclo-touristique Mergelheuvelland prévue le 17 septembre 2022.*

**457****N°57 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC – MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur du 13 septembre 2022 abrogeant l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2022 portant interdiction d'allumage de feux en plein air.*

**459****N°58 PAVOISEMENT DES ÉDIFICES PUBLICS**

*Circulaire du Gouverneur de la Province du 2 septembre 2022.*

**461**

**N°59 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE  
ET ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

***Arrondissement de LIÈGE*** **462**

*AWANS*

*CHAUDFONTAINE*

*ESNEUX*

*FLÉMALLE*

*GRÂCE-HOLLOGNE*

*SOUMAGNE*

*VISÉ*

***Arrondissement de HUY-WAREMME*** **469**

*BRAIVES*

***Arrondissement de VERVIERS*** **470**

*BULLANGE*

*BÜTGENBACH*

*LA CALAMINE*

*PLOMBIÈRES*

*THIMISTER-CLERMONT*

*VERVIERS*

**N°54 SERVICES PROVINCIAUX – PERSONNEL**

*Mise à disposition de personnel – Modification de l'article 49 du statut administratif du personnel provincial non enseignant.*

**Résolution du Conseil provincial du 7 juillet 2022 approuvée par arrêté du Gouvernement wallon en date du 23 août 2022.**

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Déclaration de politique générale du Collège provincial du 20 décembre 2018 pour les années 2018-2024 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le statut administratif du personnel provincial non enseignant, et plus particulièrement son article 49 ;

Attendu que la modification proposée permettra désormais de mettre les agents provinciaux statutaires à disposition des villes et communes ;

Attendu que cette démarche entre pleinement dans la perspective supracommunale qu'entend poursuivre la Province de Liège ;

Vu l'avis du Directeur financier provincial ;

Vu le protocole établi avec les organisations syndicales représentatives du personnel provincial en date du 4 juillet 2022 ;

Vu le rapport du Collège provincial,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – L'article 49 du statut administratif du personnel provincial non enseignant est modifiée comme suit :

Version actuelle	Proposition de modification
<p><b>Article 49.</b> - Sur décision du Collège provincial, un agent définitif peut temporairement être mis à disposition d'une régie provinciale autonome, d'une intercommunale, d'une ASBL ou d'un autre organisme bénéficiaire.</p> <p>Pendant toute la durée de sa mise à disposition, l'agent est réputé avoir accompli ses fonctions dans son service originel, auquel il reste administrativement attaché et où il peut y faire valoir ses titres et promotions.</p> <p>La rémunération de l'agent reste à charge de la Province, en ce compris les cotisations patronales, le pécule de vacances, l'allocation de foyer et/ou de résidence, l'allocation de fin d'année/programmation sociale et les allocations familiales.</p> <p>Les rémunérations, indemnités et avantages perçus par le travailleur mis à disposition ne peuvent en aucun cas être inférieurs à ceux dont bénéficient les travailleurs exerçant les mêmes fonctions</p>	<p><b>Article 49. – §1.</b> Sur décision du Collège provincial, un agent <b>nommé à titre</b> définitif peut temporairement être mis à disposition d'une régie provinciale autonome, d'une intercommunale, <b>d'une ville ou d'une commune</b>, d'une ASBL ou d'un autre organisme bénéficiaire.</p> <p><b>§2.</b> Pendant toute la durée de sa mise à disposition, l'agent est réputé avoir accompli ses fonctions dans son service originel, auquel il reste administrativement attaché et où <b>il conserve ses droits au traitement, à l'avancement de traitement</b> et peut y faire valoir ses titres et promotions. <b>Il reste par ailleurs soumis aux statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant.</b></p> <p><b>§3.</b> L'agent est placé sous l'autorité fonctionnelle de l'organisme bénéficiaire. <b>Il est ainsi tenu de respecter les conditions de travail qui sont imposées dans le cadre du règlement de travail qui y est instauré,</b></p>

<p>ou des fonctions similaires au sein de l'organisme bénéficiaire.</p> <p>Une convention de mise à disposition est conclue entre le Collège provincial et l'organisme bénéficiaire afin de régler les modalités de cette mise à disposition, et notamment le remboursement, par l'organisme bénéficiaire de la rémunération versée par la Province.</p> <p>L'agent mis à disposition reste soumis au présent statut.</p> <p>Sur décision du Collège provincial, un agent contractuel peut temporairement être mis à disposition d'un organisme bénéficiaire, dans les conditions déterminées par la législation en la matière et dans le respect des modalités prévues par les §§ 2 à 5. Une convention spécifique est conclue entre le Collège provincial, l'organisme bénéficiaire et l'agent.</p>	<p><b>en ce compris les horaires et l'octroi des congés. A défaut de règlement de travail, l'agent reste soumis au règlement de travail du personnel provincial non enseignant.</b></p> <p>Les rémunérations, indemnités et avantages perçus par le travailleur mis à disposition ne peuvent en aucun cas être inférieurs à ceux dont bénéficient les travailleurs exerçant les mêmes fonctions ou des fonctions similaires au sein de l'organisme bénéficiaire.</p> <p><b>§4.</b> Une convention de mise à disposition est conclue entre le Collège provincial et l'organisme bénéficiaire afin de régler les modalités de cette mise à disposition, <b>notamment les conditions financières de prise en charge de la rémunération de l'agent et autres allocations allouées, en ce compris les cotisations patronales.</b></p> <p><b>Articles 49 bis.</b> - Sur décision du Collège provincial, un agent contractuel peut temporairement être mis à disposition d'un organisme bénéficiaire, <b>dans le respect des dispositions légales</b> en la matière et des modalités prévues à l'article 49 du présent statut.</p> <p><b>Les modalités d'exécution des prestations durant la mise à disposition des agents sont, quant à elles, réglées dans une convention tripartite signée par le Collège provincial, l'organisme bénéficiaire et l'agent mis à disposition.</b></p>
---	--

**Article 2.** - La présente résolution sera transmise à l'autorité de tutelle, pour approbation.

**Article 3.** - La présente résolution sortira ses effets le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit son approbation par la tutelle.

**Article 4.** - La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Liège, conformément à l'article L2213-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En séance à Liège, le 7 juillet 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial, **ADOPTÉ**  
**en séance publique du**

Pierre BROOZE

07 JUL. 2022

Le Président,

Jean-Claude JADOT.

**N°55 SERVICES PROVINCIAUX – PERSONNEL**

*Modification du cadre unique du personnel des établissements et services provinciaux et du règlement unique portant « Conditions de recrutement, de promotion, de rémunération, d'évolution de carrière et programme d'examens » du personnel provincial non enseignant. Résolution du Conseil provincial du 7 juillet 2022 approuvée par arrêté du Gouvernement wallon en date du 23 août 2022.*

**RÉSOLUTION**

LE CONSEIL PROVINCIAL DE LIÈGE,

Vu la Déclaration de politique générale du Collège provincial du 20 décembre 2018 pour les années 2018-2024 ;

Vu le Pacte pour une fonction publique locale et provinciale solide et solidaire ;

Vu les statuts administratif et pécuniaire du personnel provincial non enseignant ;

Vu l'annexe 1 du statut administratif du personnel provincial non enseignant portant le cadre unique du personnel des établissements et services provinciaux ;

Vu le règlement portant « Conditions de recrutement, de promotion, de rémunération, d'évolution de carrière et programme d'examens » du personnel provincial non enseignant ;

Attendu que déjà en 2017, la réforme des cadres et statuts avait notamment déjà pour objectif d'ouvrir l'accès aux grades à responsabilité de manière plus large ;

Attendu que cette motivation demeure aujourd'hui encore d'actualité ;

Attendu qu'il convient également d'apporter quelques légères modifications afin de corriger certaines discordances entre la réalité issue du terrain et le cadre unique, tant en ce qui concerne le cadre organique que le cadre en extinction ;

Vu l'avis du Directeur financier daté du 10 juin 2022 ;

Vu le protocole établi avec les organisations syndicales représentatives du personnel provincial en date du 4 juillet 2022 ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège provincial,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>.** – L'annexe 1 du statut administratif du personnel provincial non enseignant portant le « cadre unique du personnel des établissements et services provinciaux » est modifiée conformément à l'annexe à la présente résolution.

**Article 2.** – Le règlement portant « Conditions de recrutement, de promotion, de rémunération, d'évolution de carrière et programme d'examens » du personnel provincial non enseignant est modifié comme suit :

Catégorie	Grade	Mode d'attribution	Conditions requises	Examen à présenter
Personnel administratif et assimilé	Directeur en chef	Promotion	A5, A5sp, A6 ou <b>A6sp</b> depuis 4 ans <b>et toutes catégories de personnel confondues</b>	/

**Article 3.** – La présente résolution sera transmise à l'autorité de tutelle, pour approbation.

**Article 4.** – La présente résolution sortira ses effets le 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit son approbation par la tutelle.

**Article 5.** – La présente résolution sera insérée au Bulletin provincial et mise en ligne sur le site Internet de la Province de Liège, conformément à l'article L2213-2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

En séance à Liège, le 7 juillet 2022.

Par le Conseil,

Le Directeur général provincial,

Pierre BROOZE

Le Président,

Jean-Claude JADOT.

ADOPTÉ  
en séance publique du

07 JUL. 2022

CATEGORIES DE PERSONNEL	ECHELLES	FONCTIONS	CADRE		Proposition CADRE 2022	
			NOMBRE DE POSTES	NOMBRE DE POSTES EN EXTINCTION	NOMBRE DE POSTES	NOMBRE DE POSTES EN EXTINCTION
Grades légaux	Grades légaux	Directeur général provincial	1		1	
		Directeur financier provincial	1		1	
Personnel Administratif et assimilé	A8/A7/A6	Directeur général	4		4	
		<b>Directeur en chef</b>	0	0	<b>3</b>	
		Inspecteur général des Infrastructures et de l'Environnement	1		1	
		Premier Directeur	1		1	
		Premier Directeur ou Directeur	1		1	
	A5/A5Sp	Directeur	12	<b>2</b>	12	<b>0</b>
		Directeur du Service des sports	1		1	
		Directeur du Centre de Réadaptation au Travail	1		1	
		Directeur ou Directeur adjoint	7		7	
		Directeur coordinateur	3	<b>1</b>	3	<b>0</b>

Personnel Administratif et assimilé		Directeur coordinateur de l'Ecole provinciale d'Administration	1		1	
		Directeur coordinateur de la Maison des Langues	1		1	
		Directeur coordinateur de l'Ecole provinciale d'Aide médicale urgente	1		1	
		Directeur adjoint spécifique (Environnement)	1		1	
		Directeur adjoint spécifique (Communication)		1		1
		Directeur ou Premier attaché spécifique (Coordinateur administratif et technique)		1		0
	A4Sp/A3	Chef de Division	4	4	4	0
		Chef de Division ou Premier attaché	22	2	22	1
		Chef de Division ou Chef de bureau	3		3	
		Premier attaché	9	4	9	2
		Premier attaché spécifique (Coordinateur administratif et technique)		1		0

Personnel Administratif et assimilé		Premier attaché ou Attaché	9	2	9	0
		Premier attaché spécifique (Coordinateur administratif et technique) ou Attaché	1		1	
	A1/A1Sp	<del>Chef de bureau</del>	9	3	0	0
		<del>Chef de bureau spécifique</del>	7	2	0	0
		Chef de bureau ou Chef de bureau spécifique ou Attaché	2		41	
		<del>Chef de bureau ou Attaché</del>	23		0	
		Chef de bureau spécifique ou Gradué en chef		1		0
		Chef de bureau ou Chef de service administratif	3		3	
		Attaché	82	9	82	2
		Attaché spécifique (Coordinateur pédagogique)	3		3	
		Attaché ou Gradué	1		1	
		Formateur universitaire / Formateur gradué / Formateur non gradué	11		11	
	B4/B1	Gradué en chef	3		3	

Personnel Administratif et assimilé		Gradué en chef ou Gradué	1		1	
		Gradué	130	<b>4</b>	130	<b>1</b>
		Gradué ou Chef de service administratif	7		7	
		Gradué ou Employé d'administration	13	<b>4</b>	13	<b>1</b>
	C3	Chef de Service administratif	13	<b>14</b>	13	<b>2</b>
		Secrétaire de rédaction		1		1
	D6/D4/D2	Ordonnateur des fêtes et cérémonies	1	<b>1</b>	1	<b>0</b>
		Employé d'administration	552	<b>51</b>	552	<b>14</b>
		Hôte d'accueil	1	<b>4</b>	1	<b>0</b>
		Employé d'administration ou Auxiliaire d'administration	8	1	8	1
	E2	Auxiliaire d'administration	54	<b>7</b>	54	<b>3</b>
	C7/C6	Contremaître en chef	7		7	
		Contremaître en chef des infrastructures sportives		<b>1</b>		<b>0</b>
		Contremaître en chef ou Contremaître	1		1	
	Inspecteur des véhicules	1		1		

Personnel Ouvrier et assimilé		provinciaux				
		Contremaître	22	<b>4</b>	22	<b>1</b>
		Contremaître ou Ouvrier qualifié	2		2	
	C1	Brigadier	28	<b>2</b>	28	<b>1</b>
	D4/D2	Ouvrier qualifié	276	<b>12</b>	276	<b>4</b>
		Préparateur de Musée		<b>2</b>		<b>0</b>
		Ouvrier qualifié ou Manœuvre pour travaux lourds	7		7	
	E2	Auxiliaire professionnel	649	<b>14</b>	649	<b>7</b>
		Auxiliaire professionnel ou Manœuvre pour travaux lourds	12		12	
		Manœuvre pour travaux lourds	22	<b>2</b>	22	<b>1</b>
	A8/A7Sp	Directeur général des Infrastructures et de l'Environnement		<b>1</b>		<b>0</b>
Personnel		Directeur en chef	3		3	
	A6Sp/A5	Premier Directeur	3	<b>1</b>	3	<b>0</b>
		Premier Directeur ou Directeur		<b>1</b>		<b>1</b>

Technique et assimilé		Directeur technique	4	<b>1</b>	4	<b>0</b>
	A4Sp/A3	Chef de Division technique		<b>1</b>		<b>0</b>
		Premier attaché	7		7	
		Premier attaché spécifique - Ingénieur civil	4	<b>2</b>	4	<b>1</b>
		Premier attaché spécifique - Ingénieur agronome	3		3	
		Premier attaché spécifique - Vétérinaire	3		3	
		Premier attaché pour l'Observatoire de l'Enseignement		<b>1</b>		<b>0</b>
Personnel	A1/A1Sp	Chef de bureau technique	5		5	
		Chef de bureau technique (sécurité) ou Agent technique (sécurité)	1		1	
		Attaché	25	<b>1</b>	25	<b>1</b>
		Attaché spécifique - Architecte	13		13	
		Attaché spécifique - Ingénieur industriel	10	<b>1</b>	10	<b>0</b>

Technique et assimilé	B1	Gradué	15	1	15	1
		Gradué en agronomie	8		8	
	D9/D7	Agent technique en chef	60		60	
		Agent technique en chef (adjoint technique qualité)	1		1	
		Agent technique en chef ou Agent technique	2	1	2	0
		Moniteur de formation et de réadaptation professionnelle	10	2	10	2
		<b>Agent technique</b>	<b>68</b>	<b>8</b>	<b>62</b>	<b>3</b>
<b>Agent technique (conseiller sportif)</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	
Personnel Technique et assimilé		Agent technique ou Technicien	2	1	2	1
	D2	Technicien	2		2	
Personnel de Soins et assimilé	A7Sp	<b>Directeur en chef</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
	A6/A6Sp/A5/A5Sp	Premier Directeur ou Premier Directeur - Médecin		<b>1</b>		<b>0</b>
		Premier Directeur - Médecin	1		1	
		Premier Directeur (Médecin en chef)		1		1

		Directeur coordinateur ou Directeur social	2		2	
		Directeur de laboratoire	1		1	
	A4Sp	Premier attaché spécifique (Médecin spécialiste)	5	<b>2</b>	5	<b>0</b>
		Premier attaché spécifique (Médecin spécialiste) ou Premier attaché spécifique (Médecin)	11	<b>3</b>	11	<b>0</b>
Personnel de Soins et assimilé	A4Sp	Premier attaché spécifique (Médecin)	4		4	
		Premier attaché spécifique (Responsable qualité)	1		1	
		Premier attaché spécifique (Dentiste)		<b>1</b>		<b>0</b>
	A1/A1Sp	Directeur de l'Institut médico-pédagogique	1		1	
		Directeur de crèche	1		1	
		Attaché	35	<b>2</b>	35	<b>0</b>
		Attaché spécifique (Animateur universitaire)	2		2	
		Attaché ou Gradué (Placeur)	1		1	

	B4/B1	Chef de groupe (Institut médico- pédagogique)	0,5		0,5		
		Assistant social en chef	1		1		
		Assistant de laboratoire en chef		<b>1</b>		<b>0</b>	
		Infirmier de section	1		1		
		Infirmier en chef		1		1	
		Gradué	8		8		
Personnel de Soins et assimilé		Assistant de laboratoire	28	<b>6</b>	28	<b>1</b>	
		Animateur gradué	1	1	1	1	
		Assistant social	28	<b>5</b>	28	<b>3</b>	
		Logopède	4	0,75	4	0,75	
		Diététicien	1	<b>1</b>	1	<b>0</b>	
		Ergothérapeute		<b>1</b>		<b>0</b>	
		Kinésithérapeute	5	<b>1</b>	5	<b>0</b>	
		Infirmier gradué	49	<b>1</b>	49	<b>0</b>	
		Infirmier gradué ou breveté	24	<b>17</b>	24	<b>5</b>	
		Educateur de classe 1, 2 ou 3	11		11		
		D6/D3/D2	Laborantin	3		3	
			Infirmier breveté ou Auxilaire diplômé	2		2	
			Hospitalier		1		1

	D6/D3/D2	Auxiliaire diplômé ou non diplômé	5	20	5	12
		Puériculteur	26		26	
Personnel Culturel et assimilé	A8/A7	Directeur général de la Culture, du Tourisme, des Sports et des Grands Evènements		1		0
		Directeur en chef	1	0	0	1
Personnel Culturel et assimilé	A5	Directeur	1		1	
		Directeur des Musées	1		1	
		Directeur de la Fédération du tourisme	1		1	
		Directeur du Domaine provincial de Wégimont	1		1	
		Directeur scientifique		1		1
		Bibliothécaire - Directeur	1		1	
	A4Sp/A3	Conservateur	1		1	
		<b>Chef de Division</b>	2	0	1	1
		Chef de Division (Animation)	1		1	
		Chef de Division bibliothécaire	2		2	
Chef de Division ou Premier attaché			1		1	

Personnel Culturel et assimilé		<b>Premier attaché</b>	<b>2</b>		<b>1</b>	
	A1/A1Sp	Chef de bureau bibliothécaire	7		7	
		Chef de bureau spécifique (Sports)	1		1	
		<b>Chef de bureau</b>	<b>2</b>		<b>1</b>	
		Attaché ou Attaché spécifique (Conservateur)	2		2	
	A1/A1Sp	Attaché	21	<b>4</b>	21	<b>1</b>
	B4/B1	Animateur coordonnateur	1	<b>1</b>	1	<b>0</b>
		Animateur coordonnateur ou Animateur régional	1		1	
		Animateur coordonnateur ou Gradué – Animateur sportif	1		1	
		Bibliothécaire gradué	39	<b>1</b>	39	<b>0</b>
		<b>Restaurateur gradué</b>	<b>3</b>		<b>2</b>	
		Gradué – Animateur sportif	10		10	
		Animateur régional	25	<b>2</b>	25	<b>1</b>
Gradué en tourisme		2		2		
Technicien de studio		1		1		

Personnel Culturel et assimilé		Assistant de recherches socio-culturelles		1		0
	D6/D4/D2	Coordinateur de projets	2		2	
		Employé de bibliothèque	48	4	48	3
		<b>Agent chargé de la surveillance des bassins de natation</b>	2		1	
		Photographe	3		3	
		Auxiliaire de bibliothèque	6	2	6	1
Personnel Enseignant et assimilé	ENS	Directeur général	1		1	
		Inspecteur	4		4	
		Directeur du Centre des Méthodes	1		1	
		<b>Directeur général adjoint</b>	2		1	1
		<del>Chef d'atelier</del>	1		0	
		Administrateur d'internat	7		7	
		<b>Professeur d'enseignement secondaire supérieur</b>	1	0	0	1
		Inspecteur coordinateur ou Professeur ou Professeur	1		1	

Personnel Enseignant et assimilé		coordonnateur				
		Surveillant - éducateur	35		35	
		Surveillant - éducateur d'internat	62	<b>1</b>	62	<b>0</b>
	ENS	Educateur formateur	10		10	
TOTAL GENERAL			2865,5	266,75	2858,5	92,75

**N°56 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –  
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur du 5 septembre 2022 concernant la randonnée cyclo-touristique Mergelheuvelland prévue le 17 septembre 2022.*

**ARRÊTÉ DE POLICE**



**Le Gouverneur,**

- Vu la loi provinciale, notamment son article 128, tel que modifié par l'article 226 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;
- Vu la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, en son article 11 tel que modifié par l'article 165 de la loi du 7 décembre 1998 ;
- Vu la loi du 6 mars 1818 concernant les peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales, telle que modifiée, notamment son article 1<sup>er</sup> ;
- Vu l'arrêté de police du Gouverneur du 1<sup>er</sup> septembre 2020 en matière de randonnées cyclo-touristiques se déroulant sur le territoire de la province de Liège ;
- Vu la demande de Monsieur Hay Manders, en date du 14 octobre 2021, en vue d'organiser une randonnée cyclo-touristique Mergelheuvelland traversant les communes de Aubel, Eupen, Kelmis, Lontzen, Plombières, Raeren ;
- Vu l'itinéraire finalisé en date du 17 août 2022 traversant les communes de Aubel, Eupen, Kelmis, Lontzen, Plombières, Raeren ;
- Considérant que la randonnée cyclo-touristique Mergelheuvelland répond aux conditions de l'arrêté de police du Gouverneur du 1<sup>er</sup> septembre 2020 susvisé ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Plombières, en date du 20 juin 2022 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Kelmis, en date du 29 juin 2022 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Raeren, en date du 7 juillet 2022 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune de Lontzen, en date du 30 juin 2022 ;
- Considérant la décision rendue pour la commune d'Aubel, en date du 1<sup>er</sup> août 2022 ;
- Considérant qu'à la date du 17 août 2022, la commune d'Eupen n'a pas rendu d'avis définitif et que passé ce délai, la demande d'autorisation de passage est considérée comme accordée ;

**ARRÊTÉ :**

Article 1<sup>er</sup> – La randonnée cyclo-touristique Mergelheuvelland prévue le 17 septembre 2022 est autorisée à traverser le territoire des communes de : Aubel, Eupen, Kelmis, Lontzen, Plombières, Raeren ;

Article 2 – L'organisateur s'engage à respecter les conditions de cette autorisation de passage, conformément à l'arrêté de police du 1<sup>er</sup> septembre 2020 susmentionné :

- l'itinéraire transmis et validé par les Bourgmestres,
- le cahier des charges dûment complété,

- les accords pris lors de la réunion de sécurité, notamment sur la base des pièces susvisées, pour un déroulement optimal de la randonnée, et pour une remise en ordre parfaite de l'itinéraire, dans le respect de l'ordre public.

Article 3 – Une caution globale de 4500 € (quatre mille cinq cent euros) couvrant l'organisation de la présente randonnée a été versée par Monsieur Hay Manders au N° de compte IBAN BE 24 0000 0350 5538 du Commissariat d'arrondissement, Place Notger 2, 4000 LIEGE pour garantir le respect de l'environnement aux conditions de mon arrêté de police du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et du cahier des charges.

Article 4 – En cas de non-respect des dispositions mentionnées à l'article 2,

- la randonnée cyclo-touristique pourra être interdite,
- tout ou partie de la caution pourra être retenue,
- des contraventions pourront être constatées sur base de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 6 mars 1818.

Article 5 – Si aucune administration communale n'adresse à mon Office une demande de retenue sur caution au plus tard un mois après la manifestation, la caution sera restituée au requérant dans les 4 mois qui suivent la date de la manifestation.

Article 6 – Les autorités communales et les services de police sont chargés de faire appliquer le présent arrêté.

Article 7 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel,

Pour disposition :

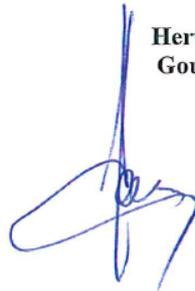
- À l'organisateur ;
- Aux Bourgmestres des communes de Aubel, Eupen, Kelmis, Lontzen, Plombières, Raeren ;
- Aux Chefs de Corps des Zones de Police Locale Weser-Göhl, Pays de Herve;
- A Madame le Procureur du Roi d'Eupen ;
- A Monsieur le Procureur du Roi de Liège.

Pour information :

- Au Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Liège ;
- Au Directeur Coordonnateur de l'arrondissement judiciaire de Eupen ;
- Aux Commandants des Zones de Secours DG, VHP ;
- A la CoAMU ;
- A la CU 112.

Article 8 – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 5 septembre 2022

  
**Hervé Jamar**  
**Gouverneur**

**N°57 SERVICES FÉDÉRAUX DU GOUVERNEUR – ORDRE PUBLIC –  
MESURES GÉNÉRALES D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE**

*Arrêté de police du Gouverneur du 13 septembre 2022 abrogeant l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2022 portant interdiction d'allumage de feux en plein air.*



Gouverneur de la province de Liège

**ARRÊTÉ DE POLICE**

**Le Gouverneur de la province de Liège**

Vu la loi provinciale du 30 avril 1836, et en particulier l'article 128 ;

Vu le Code Forestier, les articles 14, 44 et 45 ;

Vu le Code Rural, l'article 89, 8° et 9° ;

Vu la loi sur la fonction de police du 5 août 1992, en son article 11 tel que modifié par l'article 165 de la loi du 7 décembre 1998 ;

Vu la loi du 6 mars 1818 relative aux peines à infliger pour les contraventions aux mesures générales d'administration intérieure, ainsi que les peines qui pourront être statuées par les règlements des autorités provinciales ou communales ;

Vu l'arrêté de police du 1<sup>er</sup> août 2022 portant interdiction d'allumage de feux en plein air ;

Considérant l'amélioration des conditions climatiques et le fait que la période de fortes chaleurs et d'extrême sécheresse a cessé ;

Considérant que des pluies ont été constatées sur l'ensemble du territoire de la province ;

Considérant que les prévisions météorologiques pour les 15 jours à venir, sur le territoire de la province de Liège, font état de conditions climatiques plus favorables et diminuant, par conséquent, le risque incendie ;

Considérant que la carte IRM – observations et prévisions à 10 jours – prévoit pour la majorité du territoire de la province de Liège un retour à un indice proche de la normale ;

Considérant que des mesures exceptionnelles ne sont plus nécessaires en vue de prévenir le risque incendie ;

**ARRÊTE**

**Chapitre 1 : Dispositions**

**Article 1<sup>er</sup>** – Le présent arrêté abroge, avec effet immédiat, les dispositions de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2022 portant interdiction d'allumage de feux en plein air ;

**Article 2** – L'allumage de feux en plein air, en bordure de bois, de champs, de végétations et de broussailles, ainsi que le lancer dans l'atmosphère ou sur le sol d'objets en combustion, restent déconseillés et soumis aux dispositions du Règlement Général de Police communal ;

**Article 3** – Les dispositions du Code forestier restent toutefois d'application ;

## **Chapitre 2 : Exécution**

**Article 4** – Le présent arrêté sera publié au Bulletin provincial et notifié par courriel.

1° Pour disposition :

- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres des communes de la province de Liège ;
- À Messieurs les Commandants des zones de secours de la province de Liège ;
- À Messieurs les Chefs de corps des zones de police de la province de Liège ;

2° Pour information :

- À Madame la Ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique ;
- À Monsieur le Vice-Président de la Wallonie, Ministre de l'Economie, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique de l'Agriculture, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire, de l'IFAPME et des Centres de Compétence ;
- À Madame la Ministre wallonne de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal ;
- À Madame la Ministre de la Fonction publique, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière ;
- À Monsieur le Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville ;
- À Messieurs les Procureurs du Roi de Liège et d'Eupen ;
- À Messieurs les Directeurs coordonnateurs administratifs de la police fédérale de Liège et d'Eupen ;
- À Monsieur le Directeur général du Centre de crise national (NCCN) ;
- À Monsieur le Directeur du Centre de crise régional wallon (CRC-W) ;
- À Monsieur le Président du Collège provincial ;
- À Monsieur le Directeur général provincial.

**Article 5** – Un recours en annulation, ainsi qu'un éventuel recours en suspension, peuvent être introduits par requête, auprès du Conseil d'Etat sis au 33, rue de la Science, 1040 Bruxelles ou électroniquement via le site : <https://eproadmin.raadvst-consetat.be/>, dans un délai de 60 jours à compter de la notification du présent arrêté, conformément aux lois coordonnées sur le Conseil d'Etat du 12 janvier 1973.

Fait à Liège, le 13 septembre 2022

Hervé JAMAR

**N°58 PAVOISEMENT DES ÉDIFICES PUBLICS**

*Circulaire du Gouverneur de la Province du 2 septembre 2022.*

**Liège, le 2 septembre 2022**

**A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres  
A Mesdames et Messieurs les Présidents  
des Centres Publics d'Aide Sociale  
des Communes de la Région de langue  
française de la Province de Liège**

**Pour information :**

**A Madame la Commissaire d'Arrondissement**

-----

**Madame, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Monsieur le Président,**

**En exécution des dispositions de l'article 1er de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 (MB 10/7/74) et l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 23 mars 1989 (MB 7/4/89) concernant le pavoisement des édifices publics modifié par l'arrêté royal du 6 septembre 1993 (MB 9/9/93) , modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998 modifié par l'arrêté royal du 3 décembre 2013 (MB 4/12/13), modifié par l'arrêté royal du 29 mai 2015 et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen sur les édifices publics le 24 octobre, à l'occasion de la Journée des Nations-Unies.**

**Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.**

**LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE :**

**Hervé JAMAR**

**N°59 RÈGLEMENTS COMMUNAUX D'ADMINISTRATION INTÉRIEURE ET  
ORDONNANCES DE POLICE COMMUNALE**

*Délibérations des Conseils communaux des Communes des Arrondissements de  
Liège, Huy-Waremme et Verviers*

<i>Commune(s)</i>	<i>Section(s)</i>	<i>Objet</i>	<i>Date de délibération</i>
-------------------	-------------------	--------------	-----------------------------

**ARRONDISSEMENT DE LIÈGE**

<b>AWANS</b>		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier pour le compte de la commune d'Awans – Prolongation du 05 septembre au 07 septembre 2022 en vue d'une création de trottoir rue Louis Germeaux.</i>	30-08-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier chaussée Noël Ledouble 175-177 du 31 août au 07 septembre 2022.</i>	30-08-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier pour la réfection d'une toiture, rue Henri Crahay, 7 du 19 septembre au 19 octobre 2022.</i>	30-08-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'une ouverture sur fuite rue de la Résistance du 30 août au 02 septembre 2022.</i>	30-08-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'une ouverture sur fuite rue d'Odeur, 5 du 30 août au 02 septembre 2022.</i>	30-08-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion Placement d'un échafaudage – Autorisation, rue Jacquet, 40 du 01 septembre au 30 septembre 2022.</i>	24-08-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier pour le compte de la commune d'Awans – Prolongation du 31 août au 02 septembre 2022.</i>	25-08-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'une livraison rue de Loncin, 40 le 09 septembre 2022.</i>	25-08-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de la suppression d'un raccordement rue A. Scheufele, 105 du 05 septembre au 16 septembre 2022.</i>	24-08-2022

		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de la fête de la mobilité le 18 septembre 2022.</i>	23-08-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de la création d’un trottoir rue N. Heine à hauteur de la nouvelle maison de village du 30 août au 30 septembre 2022.</i>	29-08-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un placement d’un échafaudage rue Englebert Lescrenier, 12/1 – Prolongation demandée et autorisée jusqu’au 16 septembre 2022.</i>	29-08-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de chantier pour le compte de RESA Gaz, rue Henri Crahay, 1-3 du 31 août au 16 septembre 2022.</i>	30-08-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de remplacement de conduites d’eau pour le compte de la CILE, rue Joseph Hanon du 04 septembre au 01 novembre 2022.</i>	30-08-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’une occupation du domaine public par un conteneur marin et bureau de chantier, rue de la Chapelle pour le remplacement de conduites d’eau pour le compte de la CILE, rue rond du Roi Albert et rue Joseph Hanon du 31 août au 01 octobre 2022.</i>	30-08-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un chantier rue Noël Heine et rue Pierre Rasking, du 7 septembre au 5 octobre 2022.</i>	02-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’une livraison de marchandises rue de la Station, 102 à 4340 Awans, le 12 septembre 2022.</i>	02-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Echafaudage rue de l’Yser, 40 à 4340 Awans (Villers-l’Evêque)</i>	07-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’une ouverture sur fuite rue Lambert Macours, 6 à 4340 Awans, du 5 septembre au 14 septembre 2022.</i>	07-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de chantier pour le compte de Resa Gaz à 4340 Awans rue Fernand Musin, 8, du 8 septembre au 30 septembre 2022.</i>	06-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de chantier pour le compte de Resa Electricité à 4340 Awans, rue des Saules, du 19 septembre au 14 octobre 2022.</i>	05-09-2022

		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de chantier pour le compte de Resa Electricité à 4340 Awans, rue des Brasseurs, du 12 septembre au 7 octobre 2022.</i>	05-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un chantier pour le compte de la commune d’Awans à 4340 Awans, rue rond du Roi Albert, du 12 septembre au 24 décembre 2022.</i>	05-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de travaux d’élagage rue de Huy et fond du Cheney à 4340 Awans, le jeudi 8 septembre 2022.</i>	07-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Echafaudage – Autorisation – rue de l’Eglise, 32 à 4340 Awans</i>	07-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de travaux de fauchage rue de Jemine à 4340 Awans, le 9 septembre 2022.</i>	08-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un chantier pour le compte de la commune d’Awans, rue du rond du Roi Albert, du 12/09 au 24/12/2022.</i>	05-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion du souper des pensionnés organisé à Awans le 21 septembre 2022.</i>	12-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un nouveau raccordement d’eau rue E. Lescrenier, 20A à 4340 Awans (Othée) du 19 au 30/09/2022.</i>	09-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un raccordement électrique, pose de deux câbles Voo et d’un potelet, rue de Villers à 4342 Awans (Hognoul) du 19/09 au 21/10/2022.</i>	09-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Placement d’un échafaudage – Autorisation – rue Englebert Lescrenier n°12/4 à 4340 Othée, du 13/09 au 31/10/2022.</i>	12-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion d’un remplacement de raccordement de la CILE rue Voraux, 14 à 4340 Awans du 19 au 30/09/2022.</i>	09-09-2022
<b>CHAUDFONTAINE</b>		<i>Ordonnance de police – Mesures de circulation prises rue U. Courtois suite à une fête des voisins le 11 septembre 2022.</i>	30-08-2022
		<i>Ordonnance de police – Mesures de circulation prises Esplanade, rue du Cristal, place JN Hamal et rue de la Lemmetrie suite à</i>	25-08-2022

		<i>des travaux d'égouttage et de réparation de voirie à partir du 16 août 2022.</i>	
		<i>Ordonnance de police – Mesures de circulation rue du XIII août suite à des travaux au cimetière militaire du 6 au 14 septembre 2022.</i>	05-09-2022
<b>ESNEUX</b>		<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'une organisation d'une manifestation sportive empiétant sur la voie publique, rue de l'Athénée, l'esplanade devant le Hall Omnisports les 23 et 24 septembre 2022.</i>	01-09-2022
		<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un nouveau raccordement pour le compte de la CILE, avenue de l'Eglise, 13, les travaux étant prévus à partir du 12.09.2022 et pour une durée de 10 jours ouvrables.</i>	01-09-2022
		<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un raccordement de gaz et fouilles localisées, en trottoir, Avenue de la Grotte, 45, les travaux étant prévus du 07 au 28.09.2022.</i>	31-08-2022
		<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un raccordement électrique, pose de câbles en voirie rue Lavaux, 38, les travaux étant prévus du 07 au 30.09.2022.</i>	31-08-2022
		<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux de curage et d'endoscopie de canalisation d'égouts pour le compte de l'AIDE (chantier évolutif) – Prolongation, les travaux étant prévus du 12.09.2022 au 07.10.2022.</i>	31-08-2022
		<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'une animation à l'occasion de la fin de la saison estivale rue Désiré Delville du 09 au 11-09-2022</i>	05-09-2022
		<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion du déplacement d'un raccordement électrique d'une maison unifamiliale sise Avenue des Bouleaux, 15.</i>	05-09-2022
		<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un nouveau raccordement pour le compte de la CILE Avenue Montéfiore, 6.</i>	05-09-2022
		<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion de la pose de câbles en trottoir pour le compte de Proximus rue Bavière – prolongation.</i>	05-09-2022
		<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion du</i>	05-09-2022

		<i>raccordement au gaz et fouilles localisées rue Blandot, 9.</i>	
		<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de la réfection d’un mur de soutènement donnant sur le chemin en béton longeant l’Ourthe à hauteur de l’avenue des Ardennes n°22 entraînant sa fermeture.</i>	05-09-2022
		<i>Arrêté de la Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l’occasion de travaux de toitures nécessitant la fermeture de voirie, Flagothier, 16 – prolongation.</i>	05-09-2022
<b>FLÉMALLE</b>		<i>Arrêté de police de Mme la Bourgmestre relatif à l’interdiction d’occupation de la parcelle sise rue de la Houillère, 58 par les gens du voyage.</i>	05-09-2022
<b>GRÂCE-HOLLOGNE</b>		<i>Ordonnance de police temporaire du 11 août 2022 du Collège communal avec pour mention au Mémorial Administratif relative aux Fêtes de Wallonie (place des Martyrs de la résistance dite « du Pérou ») du 28 août au 06 septembre 2022.</i>	11-08-2022
<b>SOUMAGNE</b>		<i>Arrêté de police - Mesures de circulation conformes prises à l’occasion d’une compétition de BMX, rue des Acacias, 27 du 27/08/2022 au 28/08/2022.</i>	17-08-2022
		<i>Arrêté de police - Mesures de circulation conformes prises à l’occasion d’un déblaiement de débris suite à un incendie (conteneur), rue de la Séroule n°19 du 18/08/2022 au 22/08/2022.</i>	17-08-2022
		<i>Arrêté de police - Mesures de circulation conformes prises à l’occasion d’un raccordement électrique, Cour des Frénaux n° 28A du 19/08/2022 au 31/08/2022.</i>	19-08-2022
		<i>Arrêté de police - Mesures de circulation conformes prises à l’occasion d’une réfection de revêtement du trottoir, jonction rue de Heuseux/Ravel du 22/08/2022 au 26/08/2022.</i>	18-08-2022
		<i>Arrêté de police - Mesures de circulation conformes prises à l’occasion d’une livraison d’une porte de garage, rue César de Paepe, 5 et 7, le 22/08/2022.</i>	18-08-2022
		<i>Arrêté de police - Mesures de circulation conformes prises à l’occasion d’un raccordement au gaz et à des fouilles localisées (trottoir), Avenue de la Résistance n°358, du 22/08/2022 au 02/09/2022.</i>	22-08-2022
		<i>Arrêté de police - Mesures de circulation conformes prises à l’occasion d’un raccordement à l’égout (nouveau bâtiment) – traversée de la voirie, rue de l’Egalité, 227-229 du 26/08/2022 au 01/09/2022.</i>	23-08-2022

		<i>Arrêté de police - Mesures de circulation conformes prises à l'occasion de travaux de la SWDE (fouille en accotement), Thier Hamal, 28, le 26/08/2022.</i>	16-08-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme pour des travaux pour la SWDE (fouilles en accotement) rue du Peuple 101 à 103, du 05 au 09-09-2022.</i>	30-08-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme pour des travaux pour la SWDE (fouilles en accotement), rue du Palais, du 05 au 09-09-2022.</i>	30-08-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison de l'évacuation de terres avec la dépose d'un conteneur en partie sur le trottoir, rue Nicolas Mornard, 16, du 03 au 07-09-2022.</i>	30-08-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison de travaux de toiture (pose d'un échafaudage) rue Campagne, 184, du 27/08 au 30/09/2022.</i>	26-08-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison de travaux de rénovation de la façade avec la pose d'un échafaudage Avenue de la Résistance, 261, du 01 au 30/09/2022.</i>	29-08-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison d'une rénovation de toiture avec placement d'échafaudage rue Arnold Trillet, 145-147, du 03/10 au 28/10/2022.</i>	08-09-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison de la Journée de durables, rue Pierre Curie (Centre culturel), le 25/09/2022.</i>	09-09-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison de fouille en trottoir pour la SWDE rue de Cerexhe, du 16 au 19-09-2022.</i>	06-09-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison de travaux pour la SWDE Chaussée de Wégimont, 235, du 05 au 09-09-2022.</i>	30-08-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison de la rénovation d'un mur d'enceinte de jardin, rue haute, 181, du 07 au 23-09-2022.</i>	08-09-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison de travaux/entreposage palette klinkers, rue Arnold Trillet, 173, du 07 au 19-09-2022.</i>	06-09-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison d'une rénovation de</i>	07-09-2022

		<i>façade avec placement d'échafaudage, rue des Pinsonniers, 1, du 12/09 au 12/10/2022.</i>	
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison de la transformation d'un immeuble/entrepotage de matériel, rue Ways, du 15/09 au 28/10/2022.</i>	06-09-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison d'un déménagement avec un camion lift, avenue de la Résistance, 507/08, le 29-09-2022.</i>	07-09-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison du raccordement gaz et fouilles localisées (trottoir), rue Rosa Luxembourg, 34 D, du 06/09 au 23/09/2022.</i>	07-09-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison d'une exhumation dans le cimetière, rue des Carmes, du 13/09 au 16/09/2022.</i>	30-08-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison de l'entretien de la végétation le long des voiries communales, du 12/09 au 11/12/2022.</i>	12-09-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures de signalisation conforme en raison de TRW Organisation – Les Grisettes, rue des Pépinières, rue Pierre Curie et rue de l'Egalité, le 14-09-2022.</i>	08-09-2022
<b>VISÉ</b>		<i>Arrêté de police - Mesures de circulation conformes prises à l'occasion de remplacement de poteaux lumineux accidentés, rue Ways, le 26/08/2022.</i>	16-08-2022
		<i>Arrêté de police - Mesures de circulation conformes prises à l'occasion de poser des impétrants (phase 1) – Chantier Lotinvest, rue Célestin Demblon du 01/09/2022 au 14/10/2022.</i>	22-08-2022
		<i>Arrêté de police - Mesures de circulation conformes prises à l'occasion de l'entretien des éclairages publics, le long de la RN3, du 05/09/2022 au 09/09/2022.</i>	16-08-2022
		<i>Arrêté de police - Mesures de circulation conformes prises à l'occasion de réfection de la couche d'usure de la voirie, Place du Centenaire du 26/08/2022 au 31/08/2022.</i>	24-08-2022
		<i>Arrêté de police - Mesures de circulation conformes prises à l'occasion de travaux de voirie (réfection complète voirie et égouttage), rue du Centenaire du 29/08/2022 au 10/11/2022.</i>	24-08-2022
		<i>Arrêté de police - Mesures de circulation conformes prises à l'occasion de pose de conduite de Gaz, rue de Wergifosse n°114 du 05/09/2022 au 07/10/2022.</i>	24-08-2022
		<i>Ordonnances de police temporaires relatives à la circulation routière suivantes :</i>	29-08-2022

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le stationnement des véhicules interdits rue Haute, à hauteur du n°45 le 09-09-2022 à l'occasion de l'inauguration des nouvelles installations du magasin OXFAM ;</li> <li>- sur le stationnement des véhicules interdit Rempart dezs Archebusiers, à hauteur du n°26, le 17-09-2022 pour le montage d'une tonnelle à l'occasion d'un mariage.</li> </ul>	
		<p>Ordonnances de police temporaires relatives à la circulation routière suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le stationnement des véhicules interdit rue Cour de Justice à Richelle le samedi 10 septembre 2022 de 10 à 14h à l'occasion d'un mariage au sein de l'église de Richelle ;</li> <li>- sur la circulation des véhicules interdite ou limitée à 30 km/heure sur le Quai des Fermettes, entre le Pont Roi Baudoin et le Pont des Allemands, le 12 septembre 2022 de 7 à 18h pour assurer la sécurité lors de travaux d'enduisage dans le cadre du chantier AIDE.</li> </ul>	05-09-2022
		<p>Arrêté de police - Mesures de circulation conformes prises à l'occasion de travaux de toiture avec échafaudage, place de l'Eglise n°13 du 05/09/2022 au 23/09/2022.</p>	24-08-2022

### **ARRONDISSEMENT DE HUY-WAREMME**

<b>BRAIVES</b>		<p>Arrêté de police – Mesures prises à l'occasion de l'installation du « Cirque Zavatalia » pour plusieurs représentations sur le site du terrain de Basket, section Ciptet, rue de Void, n°9, à partir du lundi 29 août 2022 à 07h00 au lundi 05 septembre 2022 à 18h00.</p>	22-08-2022
		<p>Arrêté de police – Mesures prises à l'occasion d'un placement de container devant l'immeuble situé, Drève d'Ormes n°27 à partir du 02 septembre 2022 à 07h00 au mardi 06 septembre 2022 à 18h00.</p>	22-08-2022
		<p>Arrêté de police – Mesures prises à l'occasion de l'installation d'un container face à l'immeuble chemin de Fallais, n°8 à partir du 16 août 2022 à 07h00 au jeudi 15 septembre 2022 à 17h00.</p>	12-08-2022
		<p>Arrêté de police – Mesures prises à l'occasion de de la fermeture de la rue Hougnee suite à des travaux de rénovations de trottoirs et de voirie à partir du 17 août 2022 à 07h00 au vendredi 30 septembre 2022 à 16h30.</p>	12-08-2022

		<i>Ordonnance de police prise à l'occasion du rallye « Critérium Jean-Louis DUMONT 2022 » les 17 et 18 septembre 2022.</i>	07-09-2022
		<i>Arrêté de police – Réservation d'un emplacement de stationnement pour le bus de l'ONE, place du Carcan, le 8 septembre 2022.</i>	07-09-2022
		<i>Arrêté de police – mesures de circulation prises à l'occasion de travaux de raccordement d'eau, rue Genon, 3, du 09/09 au 15/09/2022.</i>	31-08-2022
		<i>Arrêté de police – Mesures prises à l'occasion de travaux de raccordement d'eau pour le compte de la SWDE, rue Grande n°3 à partir du 18 août 2022 à 07h00 au vendredi 26 août 2022 à 16h00.</i>	12-08-2022

### **ARRONDISSEMENT DE VERVIERS**

<b>BULLANGE</b>		<i>Ordonnance de police temporaire sur la restriction et la limitation de la consommation d'eau potable du réseau public d'approvisionnement d'eau.</i>	12-08-2022
<b>BÜTGENBACH</b>		<i>Bestätigung der Polizeiverfügung des Bürgermeisters vom 19.07.2022 bzgl. des Feuerverbotes auf dem Gebiet der Gemeinde Bütgenbach.</i>	01-09-2022
<b>LA CALAMINE</b>		<i>Ordonnance de police concernant la réglementation de la circulation routière sur le parking à côté de la Koul à l'occasion du déplacement du marché hebdomadaire, le 08/09/2022 à 06h00 au 08/09/2022 à 14h00.</i>	18-08-2022
		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière sur le parking de l'Etang du Casino à l'occasion de la marche gourmande.</i>	01-09-2022
		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière dans la rue des Carabiniers La Calamine à l'occasion de la kermesse annuelle du 09-09-2022 au 13-09-2022.</i>	01-09-2022
		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière dans « Auf der Heide » à Hergenrath à l'occasion d'une fête de quartier le 03-09-2022.</i>	01-09-2022
		<i>Ordonnance de police portant réglementation de la circulation routière dans la rue Promenade à Hergenrath à l'occasion d'une fête de quartier du 03 au 04-09-2022.</i>	25-08-2022
<b>PLOMBIÈRES</b>		<i>Demande de permis d'urbanisme introduite par Mr Johnen représentant le « Pub Grain d'Orge », rue Laschet n°15, et relatif à l'agrandissement des sanitaires du café « Pub Grain d'Orge » sur une petite partie de la parcelle communale faisant partie du cimetière</i>	16-08-2022

		<i>communal (+/- 9,5m<sup>2</sup>) situé Centre, cadastré 4<sup>ème</sup> division, section A, parcelles n° s877/E et 899/C.</i>	
		<i>Ordonnance de police temporaire relative à la circulation routière – Organisation d'une course pédestre avec obstacles intitulée « The Warriors Quest » par les patros de Montzen, les 03 et 04 septembre 2022 – Interdiction de stationner le long d'un tronçon de la rue de la gare.</i>	<i>16-08-2022</i>
<b>THIMISTER-CLERMONT</b>		<i>Arrêté du Bourgmestre – Mesures de circulation prises à l'occasion d'un chantier en voirie, rue Cavalier Fonck, 2 du 05 septembre 2022 jusqu'à la fin des travaux.</i>	<i>02-09-2022</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers – Mesures de circulation prises à l'occasion d'une manifestation, place de la Halle, devant l'église de Clermont (place du haut), le samedi 10 septembre 2022 de 12h00 à 14h00.</i>	<i>31-08-2022</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux en voirie, rue Chantraine du 29/08/2022 au 09/09/2022.</i>	<i>22-08-2022</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux en voirie, Cour Bibaux, 11 du 22 août au 26 août 2022.</i>	<i>22-08-2022</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux en voirie, Verte Voie, 41 du 29 août au 16 septembre 2022.</i>	<i>22-08-2022</i>
		<i>45<sup>ème</sup> objet – Ordonnance du Collège communal réglementant la circulation des usagers, à l'occasion d'une manifestation « Kids Race Challenge Liège », le 28 août 2022.</i>	<i>23-08-2022</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux en voirie Chaussée Charlemagne (N3) PM 116,300 – 117,200 sens positif et Chaussée Charlemagne (N3) PM 117,200 – 118 sens positif et négatif – Prolongation du 24/08/2022 au 07/09/2022.</i>	<i>23-08-2022</i>
		<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers – Mesures de circulation prises à l'occasion de travaux en voirie rue Blockhouse, Moulin la Haie et les Béoilles, du 29/08/2022 au 23/09/2022.</i>	<i>23-08-2022</i>

		<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers – Mesures de circulation prises à l’occasion de travaux en voirie rue Cavalier Fonck, 5 et 7 du 17/08/2022 jusqu’à la fin des travaux.</i>	31-08-2022
		<i>Ordonnance du Collège réglementant la circulation des usagers à l’occasion de travaux de raccordement SWDE – rue Mackau 4A à 4890 Thimister-Clermont, du 19 septembre au 22 septembre 2022.</i>	06-09-2022
		<i>Arrêté du Bourgmestre réglementant la circulation des usagers à l’occasion d’un chantier en voirie Chapelle des Ange, 33A du 19 septembre au 7 octobre 2022.</i>	12-09-2022
<b>VERVIERS</b>		<i>Ordonnance du Bourgmestre f.f, ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière en raison d’une manifestation publique (« Guinguette des apéros Verviétois », le 21 août 2022).</i>	04-08-2022
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre relative à la réglementation de la circulation routière à l’occasion d’une manifestation (fête à Hodimont, le 17 septembre 2022).</i>	02-08-2022
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre relative à la réglementation de la circulation routière à l’occasion d’une manifestation publique (« Fiesta City », du 26 au 28 août 2022).</i>	16-08-2022
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre relative à la réglementation de la circulation routière à l’occasion d’une manifestation publique (« Guinguette des Apéros Verviétois », le 21 août 2022).</i>	17-08-2022
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre relative à la réglementation de la circulation routière à l’occasion d’une manifestation publique (« Nuit des Célibataires », le 03 septembre 2022).</i>	18-08-2022
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre relative à la réglementation de la circulation routière à l’occasion d’une manifestation publique (« Brocante des Cerisiers », le 18 septembre 2022).</i>	18-08-2022
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre relative à la réglementation de la circulation routière à l’occasion d’une manifestation publique (« Foire du livre et des vieux papiers », le 04 septembre 2022).</i>	17-08-2022
		<i>Règlement du Conseil communal relatif à la modification des règlements complémentaires au règlement général sur la police de la circulation routière concernant la rue du Prince.</i>	27-06-2022
		<i>Règlement du Conseil communal relatif à la modification des règlements complémentaires</i>	27-06-2022

		<i>au règlement général sur la police de la circulation routière concernant l'Avenue Reine Fabiola.</i>	
		<i>Règlement du Conseil communal relatif à la modification des règlements complémentaires au règlement général sur la police de la circulation routière concernant la rue Simon Lobet.</i>	27-06-2022
		<i>Ordonnance de la Bourgmestre ayant pour objet la réglementation provisoire à l'occasion d'une manifestation publique (Kermesse de septembre, du 3 au 18 septembre 2022).</i>	30-08-2022
		<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière (création d'un emplacement réservé aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite, rue des Hospices, à proximité du numéro 73).</i>	07-07-2022
		<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière (suppression d'un emplacement réservé aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite, rue Jean Simon renier, à proximité du numéro 4).</i>	14-07-2022
		<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière (création d'un emplacement réservé aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite, rue des Hougnes, à proximité du numéro 118).</i>	18-08-2022
		<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière (création d'un emplacement réservé aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite, rue de la Moinerie, à proximité du numéro 32).</i>	18-08-2022
		<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière (création d'un emplacement réservé aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite, rue de Stembert, à proximité du numéro 217).</i>	18-08-2022
		<i>Arrêté du Collège communal ayant pour objet la réglementation provisoire de la circulation routière (création d'un emplacement réservé aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite, rue de Stembert, à proximité du numéro 137).</i>	18-08-2022